

Subvention au C.R.D.P. — Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation
Pédagogique (C.R.D.P.) dans le but d'organiser le ramassage des écoliers des
communes éloignées de NANCY, et leur permettre d'assister aux représentations sou-
tenues au grand Théâtre de NANCY,
Le Conseil,

décide l'attribution d'une subvention de 100^{Fr} (cent francs) à verser au
cep NANCY 1100. Il ouvert au nom de Monsieur l'Agent Comptable du C.R.D.P., 99 rue de
Metz à NANCY.

Exp. de Coll. Locaux et de Financ.
général Bureau - Département
Nancy le 23 novembre 65
Pour le Préfet
de S.-P. chargé de Lignes
A. BULLOT.